

# le montagnard



Revue de l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne

Assemblée générale de l'A.N.C.M.

Li'intérêt du cerf en montagne



Équilibre forêt-gibier et gestion

Bouquetin alpin sous la loupe

Nord-Est : étude “Gélinotte”

Photo Jean Guillet

## Faune pyrénéenne

- Un colloque transfrontalier au Val d'Aran avec l'ONCFS

n° 48

Octobre 2016

## Sommaire

### Éditorial :

Les montagnards sont là ! ..... p.2

### A.G. de l'A.N.C.M. en Andorre

L'avenir appartient à l'A.N.C.M. ! ..... p.3

### Faune pyrénéenne

Colloque transfrontalier au Val d'Aran ..... p.9

### Cerf : un aristocrate

L'intérêt de sa présence en montagne ..... p.11

### Équilibre forêt-gibier

Un moteur de gestion pour la FDC  
de la Drôme, sur la base des I.C.E..... p.13

### Suivi de la grande faune

Une étude sur le bouquetin alpin ..... p.16

### Gélinotte des bois

L'union sacrée des fédérations 01, 25 et 39 ..... p.18

### Flore montagnarde

L'Érythrone dent de chien ..... p.19

Photo de couverture :  
mythiques bartavelles  
(Jean Guillet)



Les articles qui sont  
reproduits dans la présente  
édition ont obtenu l'accord de  
l'auteur du journal concerné.

## Le Montagnard

Siège social A.N.C.M.

F.D.C. de l'Ariège

Le Couloumié - Labarre  
09000 FOIX

■ 05.61.65.04.02

[ancm.chasse@gmail.com](mailto:ancm.chasse@gmail.com)

### Directeur de la publication

Jean-Luc Fernandez

Président de l'A.N.C.M.

■ 05.61.65.04.02

[fdc09@wanadoo.fr](mailto:fdc09@wanadoo.fr)

### Rédaction du bulletin

Alain Galy

3, rue du Plantaurel

31280 MONS

■ 06.70.55.84.57

[alaingaly31@gmail.com](mailto:alaingaly31@gmail.com)

### Réalisation

O.N.E. 2, Av. du Maréchal Foch  
65100 LOURDES

■ 05.62.94.66.11

■ 06.08.00.85.28

[rene.lacaze@wanadoo.fr](mailto:rene.lacaze@wanadoo.fr)

### Impression

AIALDE - Saint-Sébastien  
ISSN : 1281 - 9417

## Edito

### “Les montagnards sont là !”

**A**u lendemain de notre Assemblée Générale à Ordino, en Principauté d'Andorre, où la plupart d'entre vous étaient présents, je tenais à titre personnel et en votre nom à remercier tous ceux qui ont participé à la réussite de cette manifestation. Elle fut, aux dires de certains d'entre vous, d'un excellent cru. La Fédération des Chasseurs de l'Ariège avait tout mis en œuvre afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.



Vous êtes également nombreux à avoir grandement apprécié les travaux et expertises scientifiques présentés par les divers intervenants à cette occasion.

La beauté des Pyrénées sur ce secteur frontalier de l'Ariège et de l'Andorre, la qualité des diverses activités, notamment pour les accompagnants, et les nombreux moments de convivialité ont marqué les esprits.

Merci encore à vous tous pour votre participation et votre soutien.

Mais nous devons penser à l'avenir. Nous devons être mobilisés et intrinsèques face à des adversaires qui ne fournissent aucun travail sur le terrain et se contentent de contester nos travaux.

Nous devons aussi être force de proposition auprès de nos partenaires institutionnels et surtout aux côtés de la Fédération Nationale des Chasseurs. Les sujets ne manquent pas qui méritent que nos efforts y soient consacrés.

N'hésitez pas à solliciter votre association, elle est plus que jamais en ordre de marche.

Notre journal “Le Montagnard” et notre site internet doivent être les reflets de nos compétences, de notre force et de notre détermination. Aidez nous à les faire vivre.

Je voudrais aussi saluer l'élection à la présidence de la F.N.C. de Willy Schraen. Le débat démocratique ayant eu lieu, l'A.N.C.M. est désormais résolument à ses côtés pour soutenir son action. Nul doute qu'il aura besoin des fédérations de montagne et qu'il ne manquera pas de nous solliciter, comme nous saurons le solliciter.

L'homme en général et le montagnard en particulier se doivent d'être déterminés, durs au mal et opiniâtres. Ils doivent durcir le ton...

Si nécessaire, nous le ferons.

Le Président : **Jean-Luc Fernandez**

## Dernière heure

La Fédération Nationale des Chasseurs (F.N.C.), vient de nommer notre Président, Jean-Luc Fernandez, au poste de responsable et animateur de son pôle gibier de montagne, une structure très emblématique et prestigieuse de la chasse hexagonale.

Voilà le témoignage éloquent de la reconnaissance accordée au Président de l'A.N.C.M. pour son engagement passionné dans son département d'abord, et bien au-delà bien sûr. Bravo à lui !

Nos félicitations également à tous les membres de l'A.N.C.M., généralement présidents de Fédération, qui se sont vus confier des responsabilités importantes au sein de la nouvelle équipe de la F.N.C..

Nous pensons ainsi au Président Alain Hurtevent (Drôme), élu au bureau de la Fédération nationale, qui compte sept membres. Il y préside la Commission “Fonds de Péréquation F.F.M.”.

André Mugnier, Président de la Fédération de Haute-Savoie, a été nommé quant à lui animateur des groupes de travail “Grands Prédateurs” et “Partage de la Nature”.

Daniel Kittler, Président de la Fédération du Territoire de Belfort, présidera le groupe “Territoires de Chasse”, et Gérard Aubret, Président de la F.R.C. Rhône-Alpes, animera celui intitulé “Fonctionnement et Prospectives Environnementales des F.R.C. et Labellisation ELO.”

# Assemblée générale “exteriorisée”, tenue exceptionnellement en 2016 à Ordino (principauté d'Andorre)



Photo Gérard Cazara

Le groupe représentatif des chasseurs de montagne avait choisi un pays voisin et ami pour se réunir.

**L**'Assemblée générale annuelle de l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne (A.N.C.M.) s'est déroulée très exceptionnellement cette année à Ordino, dans l'écrin pyrénéen de la Principauté d'Andorre, événement exceptionnel minutieusement préparé depuis plusieurs mois par l'équipe de la Fédération de l'Ariège, première voisine de ce petit État de "Tras los Montes" et en plus Fédération du Président de l'Association.

Après la signature de la feuille de présence, 25 fédérations et 27 membres individuels étant présents ou représentés, l'Assemblée Générale est déclarée ouverte par Jean-Luc Fernandez, son Président, en présence de la majorité du Conseil d'administration.

Le Président remercie tous les présents à l'assemblée, ainsi que toutes les personnes qui participent aux différentes actions de l'A.N.C.M..

Le Président excuse Jean-Pierre Poly, directeur de l'O.N.C.F.S. qui n'a pu se libérer pour notre Assemblée.

Il excuse aussi tous ceux qui n'ont pu se libérer, pris par d'autres engagements, pro-

fessionnels ou familiaux.

Il remercie Bernard Baudin, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, venu, comme chaque année, assister à notre Assemblée et participer à nos travaux.

Il remercie aussi les directeurs et collaborateurs de la F.N.C., les présidents des associations F.A.C.C.C. et A.N.C.G.G., les spécialistes intervenants lors des exposés scientifiques et conférences qui suivront cette Assemblée générale, et bien sûr tous les partenaires français, andorrans et espagnols participant à nos travaux.

Après l'accueil de Marc Rossell, Directeur de cabinet du ministre de l'Environnement andorran (Ministeri de Medi Ambient, Agricultura i Sostenibilitat), très heureux de pouvoir partager avec nous les problématiques de la gestion des espaces et des espèces qui peuplent nos montagnes, le représentant de la mairie d'Ordino, Samuel Duro Backes et le Président des chasseurs Andorrans, Oscar Torres (Federacio Andorrana de Caça i Pesca) ont souligné leur satisfaction de rencontrer leurs homologues français et voisins ariégeois.

Alain Naudy, pour le Conseil

Départemental de l'Ariège, s'est notamment exprimé sur le dossier "pestivirose", dont il est un acteur incontournable, et a apprécié ces échanges transfrontaliers, étant lui-même chasseur de montagne.

Alain Laporte, Secrétaire général, a ensuite abordé les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

## Approbation des P.V. des assemblées générales

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de l'exercice précédent, organisée à Châteauneuf/s/Isère, en Drôme, par notre ami Alain Hurtevent, le 4 juillet 2015, et transmis à tous les membres de l'A.N.C.M. par courrier électronique et en version "papier", mais aussi par le biais de notre revue "Le Montagnard", fut soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire ayant trait aux mises à jour et modifications des statuts et du règlement intérieur de l'A.N.C.M., tenue à Issy-les-Moulineaux, le 14 mars 2016, et transmis à

tous les membres de l'A.N.C.M., par courriers électronique et "papier", fut soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire ayant trait aux nominations des représentants des massifs du Jura et du Massif Central au Conseil d'administration, ainsi qu'à la fixation des cotisations pour 2016, organisée à Issy-les-Moulineaux, le 14 mars 2016, et transmis à tous les membres de l'A.N.C.M. par courriers électronique et papier, fut soumis à l'approbation de l'Assemblée.

## Résolution n°1 : approbation des P.V. des dernières A.G.

L'Assemblée générale de l'A.N.C.M. approuve le procès-verbal de ces deux assemblées générales ordinaires et le procès-verbal de cette Assemblée générale extraordinaire

Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

## Rapports moral et financier de l'exercice 2015

### • Rapport Moral

Le Président présente alors le rapport moral et d'activité de l'année écoulée.

*"Après un an de présidence de notre association, il est important pour moi, non pas de faire un grand discours, mais plutôt de dresser avec vous un bilan d'activité et d'envisager sereinement l'avenir.*

31 fédérations, une fédération régionale et 69 adhérents individuels forment aujourd'hui l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne.

Je voudrais avant tout rendre hommage à mes prédécesseurs et, parmi ceux-ci, Bernard Baudin, Alain Esclopé et Gérard Mathieu, présents aujourd'hui, pour le travail effectué et la reconnaissance acquise de la chasse et des chasseurs de montagne. Un héritage certain que j'ai porté pendant un an avec fierté, sérieux et volontarisme.

L'A.N.C.M. est une belle association qu'il convenait de toiletter, de moderniser, pour que, demain, elle reste une référence, une force indépendante, reconnue, mobilisable et mobilisatrice qui sait aller plus loin que le "politiquement correct", en soutien du monde cynégétique, des fédérations départementales et de la Fédération Nationale des Chasseurs.

*Nous pouvons être le fer de lance d'un monde rural en grande difficulté de par notre implantation dans chaque village de nos montagnes, aux côtés de nos élus locaux, des quelques agriculteurs éleveurs et forestiers qui s'accrocheront à leur identité, à leur culture et à leurs traditions.*

*Nous avons, aux côtés de nos fédérations et autres structures, une capacité d'expertise hors du commun et inégalable. L'O.G.M., le G.I.F.S., l'I.M.P.C.F. et même l'I.S.N.E.A., dont les présidents sont tous issus de nos rangs, en sont le eloquent témoignage.*

*Préparer l'avenir, c'est aussi prévoir la*

Marc Rossell, du ministère de l'Environnement andorran.

rons aujourd'hui ensemble l'importance, à l'heure d'un premier bilan.

La proximité, la disponibilité, les réunions régulières, les objectifs à atteindre, chacun dans ses fonctions respectives, nous avons donné, je le crois, un bel élan.

J'espère que cela ne vous a pas échappé. C'était un véritable challenge et pour tout vous avouer, nous y avons pris du plaisir.

Pour cette première année, les engagements étaient clairement fixés :

- rénovation des statuts de l'A.N.C.M. ; ,
- amélioration de notre journal "Le Montagnard" ;
- création d'un site internet ;
- et bien sûr porter partout la voix de notre association.

Pour les statuts renouvelés de celle-ci, il convient de féliciter et même applaudir très chaleureusement Alain Laporte, car les difficultés ont été nombreuses pour

procéder à ce nécessaire toilettage. Il n'était pas question de favoriser les uns ou les autres, mais plutôt d'établir un équilibre entre tous nos membres et entre tous les massifs de l'Hexagone. Nous y sommes presque arrivés.

Il convient aussi de remercier, pour son expertise bénévole, Maître Charles Lagier, qui a spontanément, répondu à notre demande. Merci Maître.

Lorsque l'on rénove de l'ancien, apparaissent souvent des difficultés insoupçonnées, notamment retrouver le département où ont été déposés les premiers statuts de notre structure, ainsi que conforter le suivi financier, avec les transferts de compte et d'actif au fil du temps dans le département de chaque nouveau Président. Un véritable jeu de piste épaisant, mais pourtant obligatoire. Le site internet est aussi en place. Il faut



D. BAUDIN (FNC) D. FERNANDEZ (EDO) D. DELGADO (EDO)

chasse de demain ; durcir le ton sera sûrement nécessaire. La négociation a ses limites et nous y laissons chaque fois une phalange : pour tout dire, je n'aime pas beaucoup ce mot car nos adversaires n'ont rien à donner et nous rien à attendre.

Grâce à la qualité et à l'excellence des travaux réalisés avec des scientifiques indépendants, les résultats de nos recherches seront validés. Pour cela il serait souhaitable de conforter et d'accroître nos moyens financiers.

À la suite de mon élection, l'an dernier dans la Drôme, chez mon ami Alain Hurtevent, je n'ai pas dit "moi Président !", je me suis retroussé les manches et me suis entouré d'un groupe efficace, opiniâtre, minutieux, militant, à qui il convient aujourd'hui de rendre hommage. Rien n'est possible sans une équipe, et nous en mesu-



Photo Gérard Cézera

féliciter son créateur, Lionel Lacampagne, accompagné par l'œil averti et efficace d'Alain Galy. Il convient maintenant de le faire vivre, de l'animer et de le nourrir.

Il en va de même pour notre journal, "Le Montagnard". Nous comptons sur votre implication pour nous transmettre tous les articles valorisant vos actions, nos actions sur le terrain. Merci de faire passer le message à vos directeurs et techniciens. Les mêmes demandes de contributions sont valables pour les adhérents individuels : photos, expériences et observations personnelles doivent être votre leitmotiv pour mettre en valeur nos moyens de communication. Il en va de notre crédibilité.

En ce qui me concerne, j'ai assisté à toutes les réunions auxquelles j'ai été invité, notamment à Chamonix au Conseil National de la Montagne, pour prendre connaissance de l'acte II de la Loi Montagne, en présence de Manuel Valls, de secrétaires d'État et de Laurent Wauquiez, Président de l'Association Nationale des Élus de Montagne.

Je fulminais - le mot est faible ! - de voir une fois de plus que l'activité "chasse" était complètement oubliée dans ce rapport. Pourtant, un état des lieux qui se voulait exhaustif a été présenté en séance sur tous les atouts et les enjeux liés à la montagne. Comment deux députés, Annie Genevard du Doubs et Bernadette Laclais de Savoie, ont-elles pu mettre la chasse sous l'éteignoir ? Elles n'avaient sûrement pas pris connaissance de l'enquête socio-économique que nous avions réalisée avec la F.N.C. Nul doute, pourtant, qu'à l'Assemblée générale de vos fédérations, elles sont venues vous dire tout le bien qu'elles pensent de notre activité.

J'ai tenu informé notre Président, Bernard Baudin, les présidents des fédérations concernés, Laurent Wauquiez et notre collègue de la Haute-Loire, ainsi que Thierry Coste, qui nous en dira sûrement un peu



Les "Mousquetaires" ariégeois et andorrans à l'origine de cette A.G. décentralisée. De gauche à droite : Alain Laporte ; Oscar Torrès, Président de la Fédération andorrane ; Jean-Luc Fernandez et Alain Galy.

Photo Gérard Cézera

plus tout à l'heure.

J'ai également assisté à deux séances du Conseil d'administration de l'O.N.C.F.S. où j'ai manifesté mon désarroi au vu des promesses qui m'avaient été faites.

En effet, aucune étude sur la compatibilité de la chasse en battue en présence de l'ours n'a été engagée par l'établissement public. Cela permettrait pourtant à Madame la Préfète de l'Ariège, et demain aux autres départements, de mieux répondre aux attaques incessantes et injustifiées de nos détracteurs, et ainsi de mieux étayer les mémoires en défense.

N'en déplaise à certains, un jour viendra où ces condamnations feront jurisprudence pour tous les départements de la chaîne, et peut-être au-delà !

Je le dis ici, devant les représentants de l'Etat, les interdictions de chasser en battue lorsqu'un ours est présent, sont à jamais inacceptables. Préservons le consensus établi, la paix sociale dans les vallées en dépend.

Zéro ours en Ariège il y a vingt ans, une trentaine aujourd'hui sur 40 communes ; qui peut croire encore que la chasse dérange le plantigrade slovène ?

J'ai également assisté à deux séances du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage où l'ensemble des problématiques cynégétiques a été débattu avant de les proposer à notre représentation nationale.

nale. L'utilisation de la chevrotine, les nuisibles, le gibier d'eau, les grands prédateurs, les dégâts, les chasses traditionnelles ont ainsi été abordés.

La candidature de notre association a également été retenue à ma demande en ce qui concerne la création d'une commission sur les dégâts de sangliers.

Voilà, chers amis, je me suis attaché à vous faire un compte rendu sincère, exhaustif des actions menées et des positions que j'ai prises en votre nom et au nom de notre association.

Dernière minute : À l'initiative du Président Delcasso et du pôle petit gibier de montagne, en présence de Maître Lagier, une réunion aura lieu le 15 juin au ministère avec en toile de fond les divers contentieux engagés par les associations, notamment dans les Alpes et les Pyrénées. J'y représenterai l'A.N.C.M..

Merci pour votre confiance et votre soutien puisque je n'ai eu à ce jour aucun reproche. Que cela dure ! ...

L'A.N.C.M. est une force importante, et elle sera à l'avenir ce que vous voudrez qu'elle soit. Sortons de nos certitudes, de nos égos, de nos problématiques, soyons unis et solidaires.

Donnons-nous les moyens de réussir pour une chasse moderne, respectée et respectueuse, mais aussi déterminée et au service de tous.

Soyons fiers d'être chasseurs et montagnards."

## Résolution n°2 : approbation du rapport moral du Président

L'Assemblée générale de l'A.N.C.M. approuve le rapport moral de son Président. Cette résolution est approuvée à la majorité



Photo Gérard Cézera

Oscar Torres, Président de la Fédération andorrane de chasse et pêche.



les cotisations pour 2017 :

- Fédérations des chasseurs : 400 €
- Membres individuels : 30 €
- Membres correspondants : 240 €

Les cotisations proposées sont donc inchangées.

## Résolution n°5 : approbation des cotisations 2017

L'Assemblée générale de l'A.N.C.M. approuve les cotisations pour 2017.

Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

## Renouvellement du Conseil d'administration

Les 18 membres du Conseil d'administration sont élus pour 6 ans et renouvelables par tiers tous les 2 ans.

6 membres ont été élus en 2015 et sont en poste jusqu'en 2021, à savoir :

- Jean-Luc Fernandez (Massif Pyrénées Centre),
- Pascal Bel (Individuel),
- Jean-Louis Dufresne (Massif Alpes Centre),
- Christian Lagalice (Massif du Jura),
- Alain Laporte (Individuel),
- Jean-Pierre Picard (Massif Central).

6 membres seront renouvelés lors de l'assemblée générale de mars 2017 et seront en poste 6 ans, jusqu'en 2023.

6 membres seront renouvelés lors de l'assemblée générale de mars 2019 et seront en poste 6 ans, jusqu'en 2025.

Les 12 membres renouvelables sont :

- Alpes du Sud (Isoard Max),
- Alpes du Nord (Mugnier André),
- Alpes Centre (Chevallier Jacques),
- Corse (Ettori Paul),
- Pyrénées Est (Esclopé Alain),
- Pyrénées Ouest (Delcasso Jean-Marc),
- Vosges (Mathieu Gérard),
- Individuels : Caprin Jean, Galy Alain, Grienenger-Fass Michael, Matringe Jean, Vilmain Michèle.

Le choix des 6 représentants à renouveler en 2017 a été fait par tirage au sort.

Le représentant des massifs Corse, Alpes du Sud, Pyrénées Est, Pyrénées Ouest, et deux individuels Michèle Vilmain et Alain Galy seront donc à renouveler lors de l'Assemblée générale de mars 2017.

Lors de la discussion de cette résolution, il a été soulevé le fait que le Massif des Alpes/ Centre dispose de deux membres au Conseil

Présentation très enlevée d'Alain Laporte, Secrétaire général, ici avec Alain Galy et Jean-Luc Fernandez.

Photo Gérard Cazera

requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

### • Rapport Financier

Le Trésorier détaille ensuite le résultat financier de la saison 2015 écoulée (1<sup>er</sup> janvier-31décembre).

Les recettes se sont élevées à 14.670,27 €, dont 14.070,00 € pour les cotisations (69 cotisations individuelles et 30 cotisations de fédérations départementales), 345,00 € pour les ventes (pins, autocollants, insignes), et 255,27 € de résultat financier.

Les dépenses se sont élevées à 15.557,58 € dont 8.021,78 € pour les deux publications du "Montagnard", 350,00 € de cotisation à l'O.G.M., 1.232,13 € de frais administratifs, 1.782,45 € de frais de déplacement du Président aux réunions de l'O.N.C.F.S., du C.N.C.F.S., et du C.N.M., 2.824,39 € de frais de déplacement des membres du Bureau, 1.033,00 € de frais d'organisation du congrès dans la Drôme, et 313,83 € de frais divers.

Il ressort un résultat d'exploitation de moins 887,31 € pour l'exercice 2015.

La trésorerie au 31 décembre 2015 est de 28.102,32 €, dont 24.000,00 € de placement en parts sociales de la B.P. de Châtel, et 4.102,32 € de compte courant.

Les provisions pour factures non parvenues sont de 6.163,53 €.

Le trésorier indique que la consultation des comptes est possible sur demande.

### Résolution n°3 : approbation du rapport financier

Après avoir entendu le rapport du trésorier, l'assemblée approuve, à l'unanimité, la gestion de l'Association et les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus, à l'unanimité, aux membres du Conseil d'administration et au trésorier de l'A.N.C.M; pour leur gestion lors de l'exercice écoulé.

### • Budget 2016

Le trésorier présente alors pour validation le budget 2016.

Les recettes sont de 15.400 € dont 12.400 € de cotisations des fédérations adhérentes, 2.100€ des cotisations des membres individuels, 240 € d'une cotisation d'un membre correspondant, 360 € de recettes financières et 300 € de ventes (pins, écussons, autocollants).

Les dépenses sont de 15.382 €, soit 5.000 € pour la revue "Le Montagnard", 350 € de cotisation à l'O.G.M., 1.200 € pour les frais administratifs, 202 € d'assurance de l'association, 1.800 € de frais d'organisation du congrès annuel, 3.550€ de frais de déplacement des membres du bureau, 1.750 € de frais de déplacement du Président aux réunions de l'O.N.C.F.S., du C.N.C.F.S., et du C.N.M. et 1.530 € de divers (entre autres l'investissement d'une banderole et de médailles).

Pour équilibrer le budget annuel de l'association, un seul «Montagnard» sous forme papier a été prévu cette année 2016.

Le résultat prévu est donc de +18 €.

### Résolution n°4 : approbation du budget 2016

L'Assemblée générale de l'A.N.C.M. approuve le budget 2016 tel qu'il vient d'être présenté. Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

### • Cotisations 2017

Le trésorier présente alors, pour validation,



les voir en nombre, même sur les routes, et, c'est le summum du paradoxe, cela a conduit au grave problème sanitaire que l'on sait en Haute-Savoie. "J'en ai été scandalisé", a-t'il dit.

Pour ce qui est des galliformes de montagne, il a rappelé que, nous les chasseurs, et ça n'a pas été simple, par nos comptages, par nos actions, avec beaucoup de travail, en étant intransigeants sur la prise en compte des résultats des indices de reproduction et donc en adaptant à la baisse autant de fois que nécessaire les plans de chasse, avons sauvé ces espèces.

Parlant du chamois, il a souligné, de même, la décision courageuse des chasseurs de réduire considérablement les prélèvements, suite aux hécatombes dues à la kérato-conjonctivite.

Les chasseurs ont su conserver les gibiers de montagne "sauvages et réels" ; ils sont la "veille sanitaire de la montagne" et les mieux placés pour intervenir en cas de problème, a-t'il dit alors.

Bernard Baudin a évoqué ensuite la problématique du loup en France.

Il a fait remarquer ainsi le rôle important du pastoralisme dans la conservation des territoires, alors que la présence grandissante du loup et ses attaques devenues permanentes, conduisent à la diminution du nombre de berger, donc à la fermeture des milieux et, par là même, à la diminution des populations de galliformes.

Entre autres, concernant les 80 établissements français qui possèdent des loups, Bernard Baudin voudrait savoir où passe la reproduction et si les mesures réglementaires concernant les louveteaux sont efficaces et suffisantes.

Quant aux quotas, il a rappelé qu'on était à 36, alors qu'on pourrait passer à 42/45 loups, mais qu'un point sera fait en septembre 2016 (!).

**Bernard Baudin au premier rang de l'assistance.**

d'administration, alors que le Massif Central a un seul représentant pour de nombreuses fédérations représentées.

On pourrait profiter de ces renouvellements en mars pour équilibrer le Conseil d'administration.

### Résolution n°6 : renouvellement du Conseil d'administration

L'Assemblée générale de l'A.N.C.M. approuve la désignation des 6 renouvellements, faite par tirage au sort.

Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

### Communication

Alain Galy a présenté le site de l'association.

Préalablement il a tenu à présenter Lionel Lacampagne, par ailleurs membre individuel de l'A.N.C.M., qui en est la cheville ouvrière.

C'est en effet Lionel qui fait la mise en page et les régulières mises à jour du site.

Lionel Lacampagne a été alors félicité par l'Assemblée.

Puis il a tenu à parler de notre publication "Le Montagnard".

Il lui faudrait beaucoup plus d'articles et d'informations afin d'étoffer et d'enrichir notre revue.

Il a alors demandé que toutes les fédérations de chasseurs fassent un plus grand effort en envoyant les informations cynégétiques qu'elles diffusent dans leur département.

Il a de même sollicité les membres individuels afin qu'ils participent en fournissant les articles ou publications qu'ils réalisent.

### Intervention de Bernard Baudin, Président de la F.N.C.

Après avoir salué les présidents de fédérations, les adhérents de l'A.N.C.M., les représentants de la F.A.C.C.C. et de l'A.N.C.G.G., les directeurs de la F.N.C., et tous les présents à ce congrès, Bernard Baudin s'est adressé à Jean-Luc Fernandez et le félicite pour sa volonté de piloter l'A.N.C.M. avec autant de motivation : "Du fond du cœur, merci, tu as réussi !"

Il présentait alors un bref historique de l'A.N.C.M., rappelant qu'il avait été des périodes où les présents aux assemblées étaient très peu nombreux et qu'il en avait été aussi le Président un peu par hasard, quand on lui avait suggéré d'en prendre les rênes, ce qu'il avait fait avec beaucoup d'enthousiasme.

Puis il a évoqué la montagne, avec ses espèces et ses problématiques spécifiques.

Au sujet des bouquetins, emblème des parcs nationaux, il a indiqué qu'on avait pu



**Dirigeants de l'A.N.C.M. avec Bernard Baudin et les présidents des grandes associations françaises invités.**



Il a donné aussi un exemple concernant son département des Alpes-Maritimes où le résultat des trois comptages des ongulés par hélicoptère est stable depuis plusieurs années, alors qu'il était en augmentation de quelques % par an, avant l'arrivée du loup, celui-ci mangeant sûrement du mouton de juin à septembre, et après prélevant dans la faune sauvage.

Il a ensuite formulé un commentaire sur l'utilisation par les éleveurs des "patous", qui coûtent 4.000 €/an, avec la participation financière de l'État, et qui causent parfois des problèmes aux autres usagers de la montagne. Il a révélé alors avec humour l'existence de vétérinaires "comportementalistes" !

Il a souhaité aussi la prise en compte de l'extension probable des zones de présence permanente (Z.P.P.) à la majorité des départements français. 27 départements sont déjà classés en Z.P.P. !

Sa conclusion : "*Le loup : c'est le combat n°1 et il faut la solidarité de tous les chasseurs.*"

Puis le Président national a commenté la Loi Biodiversité en rappelant que toutes les chasses sont attaquées dans cette loi.

Il a mis en exergue l'exemple de la chasse à la glu, chasse de tradition pratiquée dans cinq départements du sud seulement, avec un prélèvement très faible par des chasseurs peu nombreux, chasse peu agressive de surcroît. Au final, il s'est félicité que les chasseurs aient gagné après un combat terrible, en constatant non sans amertume que notre tutelle ne connaissait pas ce dossier.

*"Dans tous les cas, je suis contre le principe de non régression. Rien n'est immuable, la science fait tous les jours des progrès"*, a-t-il proclamé avec force. On sait que les adversaires (ou ennemis ?) de la chasse ne tolèrent aucun rétropédalage ! C'est ce qui explique qu'ils ont peu à eu grignoté notre liberté de chasser au point qu'aujourd'hui, on peut se poser la question de ce qu'il reste des chasses d'il y a 30 ou 40 ans, lorsqu'il y avait bien plus de chasseurs, mais aussi bien plus de gibier. Et les uns n'ont pas fait disparaître les autres, bin au contraire... Que resterait-il sans leur engagement passionné, tant bien d'autres facteurs réducteurs sont apparus.

Bernard Baudin a ensuite évoqué cette Assemblée générale, en soulignant sa qualité :

- *"de par le lieu choisi, en pleine montagne, et même si "ça tourne" et si c'est loin, c'est un cadre exceptionnel ;*
- *"de par les participants : tout le monde est venu ;*
- *"de par les réunions très intéressantes et*



Photo Gérard Cézera  
Jean-Marc Delcasso, auteur d'une passionnante intervention sur le petit gibier.

*les sujets scientifiques remarquablement traités et d'une grande richesse."*

La présentation, par Jean-Marc Delcasso, du pôle "Petit Gibier de Montagne" était importante, car il s'agit une structure "entre nous" pour préparer nos actions, structure à laquelle il prédit beaucoup d'avenir.

Bernard Baudin a ensuite félicité Jean-Luc Fernandez pour sa première année et son "baptême du feu" réussi.

Cette Association représente aussi 300.000 chasseurs environ et elle a un pouvoir, une puissance : elle doit être une force de proposition.

*"Mais un homme seul ne fait rien sans une équipe performante autour de lui"*, a-t'il insisté.

Il a alors félicité et remercié Alain Laporte, le Secrétaire général, Alain Galy, le Vice-président et Pascal Bel, le Trésorier.

Évoquant enfin l'A.N.C.M., il a rendu hommage aux précurseurs : Georges Lépineux et M. Maistre de Chambon, qui ont su organiser cette association dans laquelle les présidents de fédérations ont le poids correspondant au grand nombre de chasseurs qu'elles représentent, tout en déléguant des responsabilités importantes aux membres individuels.

Bernard Baudin a conclu son intervention en prédisant à l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne (A.N.C.M.) un très bel avenir.

## Congrès de l'A.N.C.M.

Suite à l'Assemblée générale, six conférences ont permis d'informer, d'échanger et

## Médailles d'Honneur

Jean-Luc Fernandez a voulu créer la médaille d'honneur de l'A.N.C.M., qui sera remise chaque année, lors de notre congrès, à des membres méritants.

Pour cette première fois, ont reçu cette médaille d'honneur de l'A.N.C.M. :

- Bernard Baudin et Alain Esclopé, anciens présidents de notre association,
- Jacques Chevallier, Michel Gombert et Claude Duc-Goninaz, présidents de fédération départementale des chasseurs,
- Jean Caprin, membre individuel de l'A.N.C.M..

de dialoguer sur des thématiques de nos montagnes :

- travaux menés sur la pestivirose de l'isard, par le docteur J-P. Alzieu, Directeur du Laboratoire Départemental de l'Ariège (LDV09) ;
- le pôle Petit Gibier de Montagne de la F.N.C., par le docteur J-M. Delcasso, Président de l'O.G.M. et Président de la commission sanitaire de la F.N.C. ;
- suivi transfrontalier des lagopèdes alpins, par G. Aleix Mata, Université de Jaén, Espagne ;
- Loi Montagne 2, par Thierry Costes, lobbyiste de la F.N.C. ;
- situation du bouquetin en Haute-Savoie, par André Mugnier, Président de Medialoup et de la commission "Grands prédateurs" de la F.N.C. ;
- la réintroduction du bouquetin ibérique dans les Pyrénées, situation et perspectives, par Alain Laporte, Secrétaire général de l'A.N.C.M..

Un compte rendu de ces présentations sera diffusé ultérieurement.

## Informations diverses

La prochaine Assemblée générale se tiendra en 2017 en Haute-Savoie.

Chacun sera informé des dates dès qu'elles auront été arrêtées.



Photo Gérard Cézera  
Les sonneurs ariégeois étaient de la fête !

# Gestion de la faune pyrénéenne de montagne

## Séminaire transfrontalier en Aran



Photo Conseil Général d'Aran

Les principaux acteurs, organisateurs, partenaires et intervenants de ce colloque en Val d'Aran, dont le blason, frappé d'une clé, est un fort symbole d'ouverture.

**L**e séminaire de rendu d'expériences et de prospective sur la gestion transfrontalière de la faune sauvage qui s'est tenu les 26 et 27 avril 2016 à Vielha (Val d'Aran) entre, d'une part l'Office national de la Chasse et de la Faune sauvage (O.N.C.F.S., France), d'autre part les Départements avec compétences environnement de la Generalitat de Catalunya, des représentants du Vall d'Aran et du gouvernement de l'Andorre, a rassemblé plus de 100 professionnels des métiers de la police de l'environnement et des scientifiques spécialistes des études et recherches concernant les principales espèces de faune sauvage emblématiques du massif des Pyrénées.

L'O.N.C.F.S. et les Départements avec compétences environnement de la Generalitat de Catalunya sont en effet engagés depuis plusieurs décennies dans une coopération pour la gestion transfrontalière de la faune sauvage. Ces collaborations ont abouti à la signature d'un accord cadre de collaboration en 2001, renouvelé en 2011.

Ce séminaire a été l'occasion de faire le point sur les actions de coopération développées tout au long de ces années, notamment dans les domaines de la police de l'environnement, de la formation des personnels et du suivi des espèces évoluant dans cette région transfronta-

lière, y compris dans sa partie marine : galliformes, isards, loups, ours, mammifères marins, tortues marines.

Le programme a été clos par une matinée de réflexion commune et prospective.

En matière de police de l'environnement, les participants du séminaire ont évoqué leur souhait de travailler en faveur de l'harmonisation et l'amélioration des protocoles d'intervention afin de pouvoir mettre en commun leurs forces respectives en respectant les législations de chaque pays.

L'objectif principal est en effet de collaborer en toute sécurité dans le cadre des actions de lutte contre le braconnage, de la police de la chasse ou de la circulation des véhicules dans les espaces naturels ou réglementés ; d'améliorer les actions de contrôle CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune), notamment par l'établissement d'une base de données communes et d'anticiper la question à venir de la cyber cri-

minalité au niveau transfrontalier, en étudiant les processus de coordination dans la recherche sur internet ; enfin de mettre en œuvre une collaboration en ce qui concerne la détection de l'utilisation des poisons et l'introduction d'espèces exotiques.

Une planification des actions à assurer en commun dans ce domaine a été discutée.



En matière d'études et de recherches, les responsables de chaque projet ont aussi reconnu la nécessité de perfectionner et de poursuivre l'homogénéisation des protocoles de dénombrement et des bases de données, afin de pouvoir établir des cartes de présence et d'abondance des espèces à l'échelle de la chaîne pyrénéenne validées par tous, avec pour but de faciliter les travaux de chacun.

Dans ce cadre, les participants ont insisté sur la nécessité de poursuivre les réunions des groupes de suivi transfrontalier, comme ceux créés dans le cadre de l'ours (GSTOP) ou du projet Gallipyr, voire de créer des groupes de



réalisés en commun et l'homogénéisation des protocoles a été entériné.

Il devra en être de même pour les espèces exotiques envahissantes, chacune des parties ayant des expériences différentes.

L'ensemble des exposés a démontré que la formation des personnels était un point clef de la réussite de cette collaboration, et que cette formation est nécessaire dans tous les domaines.

Les participants ont décidé, dans ce cadre, de recenser leurs besoins respectifs dans les différents domaines afin de préparer un projet de formation sur du moyen terme, intégrant la poursuite de la confrontation et l'échange de leurs compétences respectives.

Les travaux en table ronde ont confirmé l'intérêt de chaque thème abordé en soulignant la nécessité d'organiser des réunions régulières d'état des lieux et d'amélioration des travaux engagés, en les élargissant à d'autres espèces comme le bouquetin ou le mouflon, ou à d'autres thèmes, comme l'influence des changements globaux sur l'évolution des populations de faune sauvage à l'échelle du massif.

Des fiches projet ciblées ont été élaborées, qui permettront d'organiser au mieux les actions.

Les participants ont également demandé aux représentants du Val d'Aran ainsi qu'aux représentants du gouvernement de l'Andorre de réfléchir à leur intégration dans la convention, qui se verrait ainsi élargie et serait un gage de solidarité internationale entre territoires en faveur de la préservation et la gestion de la biodiversité, qui ne saurait oublier la prise en compte des activités humaines traditionnelles du massif pyrénéen.

**Carlos Barrera, Syndic d'Aran, ici au micro, accueille Dominique Gamon, Conseiller technique à l'O.N.C.F. (à l'extrême droite), qui représentait son directeur général, Jean-Pierre Poly, avec aussi à ses côtés Ferran de Noguera, Directeur des services de l'Agriculture, l'Elevage, la Pêche et l'Alimentation à la Generalitat de Catalogne et Jacinto Cuny, maire de Vielha.**



**Carlos Barrera et Dominique Gamon en conversation.**

travail du même type pour chaque espèce ou groupe d'espèces suivis de part et d'autre de la frontière.

Le souhait de voir le projet de réintroduction de la gélinoise se poursuivre a été largement confirmé.

Les participants ont également évoqué les travaux réalisés et à poursuivre quant à la transmission rapide d'information pour des espèces dont le suivi est difficile (loup), quant aux protocoles d'interventions communs à préparer en cas d'ours à problèmes ou en difficulté, quant à l'organisation à mettre en œuvre au niveau des analyses génétiques, qui est une base commune importante du suivi notamment des grands prédateurs et quand à la veille à mettre en place en terme de suivi sanitaire et d'espèces exotiques envahissantes.

Une présentation a été faite sur la recherche d'indices d'ours et de loup par des chiens spécialement dressés, ainsi qu'en matière de

police pour la détection de poisons, et dans le cadre de la police de la pêche. Cette technique semble une voie d'avenir en terme d'efficacité, d'économie de moyens et de temps pour suivre ces espèces mais aussi en matière de police. La création d'une unité canine transfrontalière a été envisagée.

La collaboration sur les espèces marines, notamment mammifères marins et tortues marines débute.

Le renforcement des travaux dont les suivis



**Auditoire attentif lors des communications.**

# L'intérêt du cerf sur nos massifs de montagne



Photo Wikimedia Commons

Port altier, plus grand gibier de nos campagnes et montagnes, le cerf (*Cervus elaphus*) est un aristocrate !

**E**spece noble et fascinante, le cerf est essentiel pour la biodiversité et son avenir doit être garanti dans nos massifs montagneux. Sa gestion rime avec la notion de respect.

## En quoi le cerf est-il une richesse ?

Le cerf participe pleinement à la richesse du patrimoine faunique, particulièrement en France où il constitue un élément capital en qualité de plus grand mammifère sauvage sur notre territoire national (avec l'ours, survivant à l'état résiduel et quasi artificiel).

Sa présence améliore la biodiversité. Il vit en symbiose avec son environnement puisqu'il est apparu en Europe sous sa forme quasi actuelle à la fin du pléistocène, il y a 250.000 ans, avant l'existence d'*Homo sapiens*.

Il a colonisé certains massifs montagneux français depuis 20.000 ans environ : sa place y est donc indiscutable.

Son intégration aux biotopes de montagne, successifs et variables dans le temps, lui confère une valeur biologique certaine, de par son pouvoir d'adaptation et sa faculté à constituer un des maillons de l'écosystème des forêts de montagne.

Le cerf représente une valeur économique par le biais des apports financiers liés à la chasse (les chasses à cerfs sont les plus chères) et au tourisme.

Sa venaison a toujours été utile et indispensable pour les premiers hommes. Elle est actuellement appréciée car elle constitue une des rares viandes biologiques, de grande qualité, très maigre (peu nocive) et très riche en protéines.

Il faut noter également la valeur esthétique du cerf, sa beauté physique et son pouvoir de fascination sur les humains. Il crée du rêve auprès de ceux qui le connaissent et auprès du public en général.

Le fait de savoir que des cerfs évoluent dans une forêt ainsi que leur indice de présence (traces, fumées, sonorités de brame) exacerbent l'imagination des intéressés.

Que dire de sa véritable vision ?

De par l'importance de son domaine vital, le cerf est un symbole d'espace et de liberté.

Il représente un animal précieux, authentique "bijou de la nature" que nous devons préserver à tout prix.

## En quoi le cerf pose-t-il des problèmes ?

Le cerf peut générer des dégâts agricoles et (ou) sylvicoles perturbateurs sur le plan économique, et ceci lorsque les densités ou le dérangement sont excessifs.

De par sa grande taille et son statut gréginaire, il exige beaucoup de nourriture herbacée, semi-ligneuse et ligneuse imposant l'existence d'une consommation minimale ne permettant pas un dégât zéro. Sa grande valeur patrimoniale implique que l'homme accepte raisonnablement certaines contraintes comme c'est le cas pour beaucoup d'autres espèces (ours, loups, tétras....)

La régulation de l'espèce raisonnablement établie et une gestion du dérangement apporteront la solution.

## Quelle est, pour les chasseurs de montagne, l'évolution souhaitée par rapport à l'animal ?

Le cerf existait avant l'arrivée de l'homme sur terre. Il appartient donc à la catégorie des espèces prioritaires. Son avenir doit être garanti dans nos massifs. Sa gestion rime avec la notion de respect.

## Respect de l'équilibre agro-sylvo-écolo cynégétique

Cet équilibre subjectif peut dépendre des sensibilités de chacun. Le diagnostic de déséquilibre doit s'établir à partir des dégâts réels sur l'ensemble d'un lot et non pas sur une surface réduite de type parcelle, en sachant que le dégât zéro est utopique.

Les seuils de densité définis arbitrairement, sans tenir compte des capacités d'accueil, frisent l'incohérence.

Le terme "écolo", utilisé dans l'équilibre sus-cité implique un respect de l'espèce cerf.

Respect de l'espèce cerf par :

### • Le respect de sa biologie et de son éthologie

Le cerf est une espèce noble et grégaire.

À l'origine, son activité majeure était diurne et il vivait dans de grands espaces ouverts et herbacés de type steppe. Afin de mieux se protéger contre les prédateurs, il a adopté une vie de groupe indispensable à sa sécurité, permettant aux "sentinelles" de surveiller pendant que les autres s'alimentent. Ce mode de vie grégaire, supprimant le stress et procurant un bien-être social (A.B. Bubenik), est inscrit dans les gênes de l'espèce. D'où la nécessité de maintenir des groupes d'animaux. L'inverse, synonyme de stress et de misère sociale, exerce une influence négative sur les bois, diminue la capacité d'absorption de la nourriture et augmente les besoins alimentaires favorisant l'abrutissement et l'écorçage (A.B. Bubenik).

De même le maintien du pool génétique impose la présence de 400 têtes nécessaires à un brassage génétique optimal pour un massif donné.

Ces notions induisent la nécessité de ne pas des-



Photo Gérard Cézera

cendre les populations de cervidés en-deçà d'un minimum biologique.

### • Le respect de la biodiversité

*Cervus elaphus* mérite beaucoup mieux qu'un statut de pseudo nuisible aux yeux de certains.

Au nom de la biodiversité, l'espèce cerf mérite de pouvoir coloniser naturellement des espaces, à condition d'être régulée intelligemment, en accord avec les équilibres entre les espèces animales et la flore.

Le respect de la tranquillité constitue l'un des paramètres majeurs pour le contrôle de cet animal très sensible.

Une volonté générale de réduire les dérangements limite indiscutablement la production de dégâts.

Le respect de l'équilibre des sexes et du vieillissement des mâles favorise leur dispersion dans l'espace et réduit la sur-consommation nocive pour la flore.

Au cours des phases éventuelles de réduction de cheptel, la logique impose de ne pas augmenter les attributions de cerfs coiffés et de ne pas imposer de minimum contractuel pour cette catégorie, car les mâles n'interviennent pas dans la dynamique des populations.

La présence d'une bonne proportion de mâles adultes et vieux favorise la compétition pendant le rut et optimise ainsi la sélection naturelle, indispensable pour la bonne santé et la bonne évolution de l'espèce.

Les respects confondus de l'équilibre faune flore et de l'espèce cerf ne peuvent exister que par un respect réciproque des partenaires concernés.

### • Respect réciproque des partenaires concernés

S'impose une analyse des choses de manière objective par des acteurs locaux, lesquels privilieront la concertation avant toute proposition. Évitons les dictats venus "d'en haut", qui blessent les individus et créent des blocages inutiles et stériles. Une responsabilisation des chasseurs est nécessaire face à la réalisation de leurs plans de chasse lorsque ceux-ci sont définis d'un commun accord. Toutes ces notions d'équilibre et de relationnel dépendent intrinsèquement de la cohérence afin d'établir une bonne crédibilité.

Respect de la cohérence afin de rester crédible

Les arguments des différentes parties doivent rester en accord avec la réalité biologique.

Les forestiers tirent des revenus plus forts sur les chasses à cerf ; pour rester cohérents, ils doivent en contrepartie réaliser dans leurs milieux des aménagements en faveur de cette espèce dans un souci d'amélioration de la capacité d'accueil. Citons quelques exemples comme :

Le maintien des clairières naturelles

Créations de pré-bois dans les zones de quiétude  
Cloisonnements là où cela est possible.

Dégagement des talus bien exposés sur des accès peu fréquentés etc...

En conclusion, la disparition des idéologies et le bon sens ne peuvent que contribuer à l'élaboration de ce respect général au sens large, synonyme de bonne gestion de l'espèce et de son milieu, afin de pérenniser l'existence de ce cerf si noble et si précieux dans nos massifs qui l'abritent.

**Jean-Pierre Briot**

Président de la Commission "Grand Gibier"  
de la Fédération des chasseurs des Vosges

# Équilibre Forêt-gibier Moteur de gestion

## ON parle ici de gestion adaptative par les I.C.E. (Indicateurs de Changement Écologique)

**L**a Fédération départementale des chasseurs de la Drôme a généralisé, depuis 2012, la gestion adaptative par les indicateurs de changement écologique (I.C.E.) pour les quatre espèces d'ongulés sauvages soumis à plan de chasse dans le département : cerf, chevreuil, chamois, mouflon. Quatre ans plus tard le succès de ce mode de gestion ne se dément pas.

Un exemple à découvrir...

Un exemple à suivre ?

### Considérations générales

La gestion adaptative par les I.C.E., incluse dans le dernier Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, a pour corollaire la mise en place d'un plan triennal, de façon à pouvoir exploiter utilement les données recueillies, lesquelles exigent un pas de temps minimum de trois ans.

L'objectif premier a consisté à répondre aux questions posées par les gestionnaires d'espaces sur les modalités d'application de la loi en matière d'équilibre agro-sylvo-cynégétique, et en particulier celles visant à améliorer la connaissance la plus objective possible de l'équilibre "forêt-gibier" et du fonctionnement des populations d'ongulés sauvages.

Chacun sait que ce fonctionnement dépend d'une multitude de facteurs (cf. schéma ci-contre) que tout gestionnaire avisé se doit d'observer et d'analyser.

Face à une société et une administration de plus en plus exigeantes en matière de gestion des populations d'ongulés sauvages, le chasseur se doit désormais d'assurer un suivi rigoureux et de nature scientifique de l'évolution des populations par rapport à leur environnement.

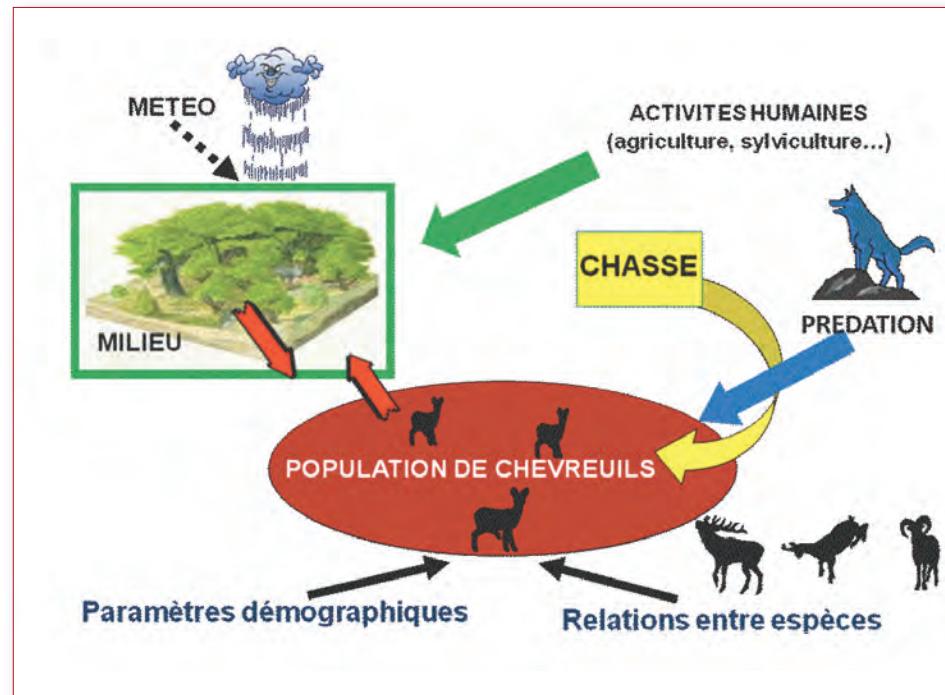
Le haut niveau d'exigence requis impose un effort dont il convient de mesurer l'importance et qui sera à terme bénéfique au monde de la chasse.

Ce suivi représente un véritable défi pour le gestionnaire attentif à respecter l'équilibre agro-sylvo-cynégétique tel que la loi lui en fait obligation.

Pour atteindre cet objectif essentiel il doit pouvoir disposer d'outils :

- pertinents pour gérer l'état d'équilibre entre les ongulés sauvages et leur environnement ;
- adaptés aux échelles opérationnelles, en l'espèce les groupements de gestion cynégé-

Fonctionnement des populations :  
une multitude de facteurs.  
Exemple du chevreuil



tique (G.G.C.) ;

- simples à mettre en œuvre, de façon à faciliter leur acceptation par les personnes appelées à cette mise en œuvre.

miner un nombre d'animaux vont indiquer des tendances d'évolution des populations, soit à la baisse, à la hausse ou stables.

Il convient toutefois d'observer que seule la mise en œuvre simultanée de plusieurs indicateurs permet d'aboutir à un faisceau de tendances utilisable en tant qu'outil de diagnostic. En effet seule la multiplicité des paramètres permet de caractériser et d'interpréter les changements d'état du système individu-population-environnement. En outre ces indicateurs doivent être récoltés sur une période minimale de 3 ans tout à fait adaptée au plan de chasse triennal.

#### • Pourquoi les I.C.E. ?

Les premiers outils de suivi utilisés par la communauté cynégétique reposaient sur des dénombrements et en particulier sur des comptages. Les scientifiques se sont rapidement rendu compte que ces méthodes étaient insuffisantes et manquaient de fiabilité, d'une part à cause de la faiblesse de la précision et de la justesse des données recueillies, d'autre part à cause de la lourdeur de l'organisation et de la logistique nécessaires à leur mise en œuvre, enfin à cause des surfaces limitées des échantillons prospectés.

Toutes les études scientifiques en France comme à l'étranger ont démontré que la plus forte estimation des dénombrements n'a jamais dépassé 1/3 de l'effectif réel.

Dès lors puisque les comptages sont source d'erreur il convenait de leur substituer une alternative, en l'occurrence les indicateurs de changement écologique (ICE) qui au lieu de déter-

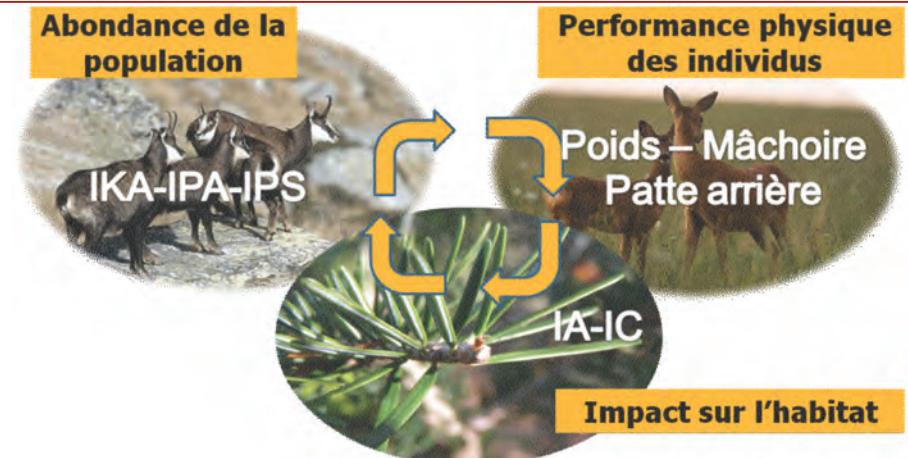
miner un nombre d'animaux vont indiquer des tendances d'évolution des populations, soit à la baisse, à la hausse ou stables.

Au demeurant, si les indicateurs sont simples et ne requièrent que peu de moyens techniques, le recueil des informations doit être réalisé aux périodes optimales (cf. calendrier ci-dessous) et à l'échelle d'unités de gestion cynégétique dans le strict respect des protocoles validés par l'O.N.C.F.S..

L'évolution du couple "population-habitat" se détermine en fonction de trois composantes indissociables :

- l'abondance de la population (combien ?) ;
- la performance des individus (mesures biométriques) ;
- leur impact sur l'habitat (consommation, abrutissement).

À chaque composante correspond des indicateurs (cf. schéma ci-contre).



## • Les catégories d'I.C.E.

➢ Indicateurs validés :

À chaque composante (cf. ci-dessus) correspond un ou plusieurs indicateurs qui sont précisés dans le tableau ci-contre

Indicateur de variation de	Type d'indicateur
<b>Abondance de la population</b>	Indice kilométrique d'abondance (IKAP) pédestre et (IKAN)voiture (chevreuil) Indice ponctuel d'abondance (IPA) (chamois, mouflon) Index population size (IPS) (chamois, mouflon)
<b>Performance des individus</b>	Masse corporelle des jeunes (toutes espèces) Longueur de la mâchoire des jeunes (chevreuil) Mesure de la patte arrière (chevreuil)
<b>Impact sur l'habitat</b>	Indicateur d'abrutissement (IA) (toutes espèces) Indicateur de consommation (IC) (toutes espèces)

Indicateur de variation de	Type d'indicateur
<b>Abondance de la population</b>	Indice kilométrique d'abondance (IKAN) nocturne (cerf et chevreuil)

« Indicateurs en cours de validation

## Dispositions retenues par la Fédération de la Drôme

### 1. Principes généraux

La mise en œuvre des I.C.E. et leur généralisation au niveau du département ont milité en faveur d'un certain nombre de critères sur lesquels il convenait d'apporter une attention particulière dans la mesure où ils conditionnent le succès et la pérennité du dispositif :

- facilité et simplicité de mise en œuvre ;
- compréhension et assimilation du processus ;
- recherche de l'adhésion, en préférant la recommandation à la contrainte ;
- garantie d'un suivi rigoureux de la récolte des données ;
- organisation d'une restitution annuelle au profit des G.G.C.

### 2. Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre sont précisées dans le tableau figurant en annexe (voir page ci-contre).

Les indicateurs d'abondance de la population (I.K.A., I.P.A., I.P.S.) et de performance des individus (poids, longueur patte arrière) sont relevés conformément au protocole défini par l'O.N.C.F.S..

De façon à favoriser la récolte des données par un maximum de détenteurs, ces derniers sont informés qu'en cas de non participation aux relevés des I.C.E., il leur est appliquée la moyenne basse des indicateurs relevés dans leur G.G.C..

### 3- Calendrier de mise en œuvre

Le calendrier de mise en œuvre s'inspire de celui préconisé par l'O.N.C.F.S./C.N.E.R.A. et l'A.N.C.G.G..

### CALENDRIER I.C.E

IA/IC	** I.C.E. non étudié en Drôme
IKAN	
01 02 03 04 05	
IKAP-IKAV	IPS/IPA
06 07 08 09	IPS/IPA
10 11 12	

\* Période au choix du G.G.C.

Les mesures des indicateurs de performance des individus (Masse corporelle, Longueur patte arrière) sont effectuées tout au long de l'année cynégétique et selon les modalités fixées par les G.G.C..

### 4- Interprétation et restitution des résultats

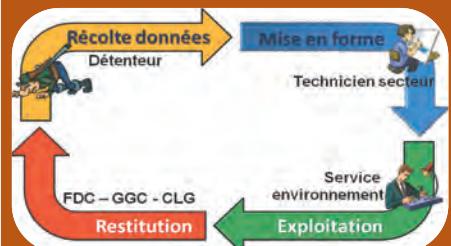
Les données sont fournies chaque année par le détenteur. Les résultats sont analysés annuellement par la F.D.C., de manière conjointe entre les différents indicateurs. Ils sont présentés annuellement aux C.L.G./G.G.C..

La gestion de la base de données et le traitement des informations sont à la charge du service environnement de la Fédération.

Leur interprétation (F.D.C. + C.L.G.) en terme de tendances d'évolution sur la période triennale (hausse, baisse, stabilité) constitue une aide aux décisions de gestion du G.G.C..

L'analyse et l'interprétation s'effectuent sur la base de tableaux de bord conformes aux modèles préconisés par l'O.N.C.F.S./O.G.F.H..

## Qui fait quoi ?



Il est impératif que le cycle décrit ci-dessus se reproduise à l'identique année après année. Les premiers indicateurs de gestion ne sont en effet valablement exploitables qu'à l'issue d'un cycle de trois ans minimum.

Leur valeur scientifique dépend de leur répétition dans le temps.



Répétition du même cycle sur 3 ans minimum pour obtenir les 1ers indicateurs de gestion exploitables.

## Tableau synthétique de mise en œuvre des I.C.E.

ANNEXE I

	Type Indicateur changement écologique (ICE)	Mesure à prendre sur	Date	Matériel	Relevé		Exploitation Suivi	Restitution annuelle
					lieu	moyen		
Chevreuil	IKAP - IKAV - IKAN au choix du GGC selon milieu (fermé ou ouvert) au choix du GGC MCP ou MCV	Tous	Fev/Mars/Avril/mai selon IKA choisi		Circuits définis par CLG/FDC	Fiche de tir ou Internet	FDC/CLG	FDC/CLG/GGC
	LPA (21kg Plein ou 19 kg Vidé) Indispensable si attribution triennale >30	Tous		Peson précision 200g	RDV chasse	Fiche de tir ou Internet	FDC/CLG	FDC/CLG/GGC
		Jeunes		Appareil OSLONG 26	RDV chasse	Fiche de tir ou Internet	FDC/CLG	FDC/CLG/GGC
Chamois	Au choix du GGC IPA (point d'observation) ou IPS (circuit)	Tous	Juin/juillet/oct/nov		Points ou circuits définis par CLG/FDC	Fiche FDC	FDC/CLG	FDC/CLG/GGC
	Au choix du GGC MCP ou MCV	Eterlou et Cabri		Peson précision 200g	RDV chasse	Fiche de tir ou Internet	FDC/CLG	FDC/CLG/GGC
	LPA	Eterlou et Cabri		Appareil OSLONG 26	RDV chasse	Fiche de tir ou Internet	FDC/CLG	FDC/CLG/GGC
Cerf	IKAN	Tous	Déc à Mai		Circuits définis par CLG/FDC	Fiche FDC	FDC/CLG	FDC/CLG/GGC
	Au choix du GGC MCP ou MCV	Faon-Bichette-Daguet		Peson précision 200g	RDV chasse	Fiche de tir ou Internet	FDC/CLG	FDC/CLG/GGC
	LPA	Faon-Bichette-Daguet		Appareil OSLONG 26	RDV chasse	Fiche de tir ou Internet	FDC/CLG	FDC/CLG/GGC
Mouflon	Au choix du GGC IPA (point d'observation) ou IPS (circuit)	Tous	Juin/juillet/oct/nov		Points ou circuits définis par CLG/FDC	Fiche FDC	FDC/CLG	FDC/CLG/GGC
	Au choix du GGC MCP ou MCV	Tous		Peson précision 200g	RDV chasse	Fiche de tir ou Internet	FDC/CLG	FDC/CLG/GGC
	LPA	Jeunes		Appareil OSLONG 26	RDV chasse	Fiche de tir ou Internet	FDC/CLG	FDC/CLG/GGC

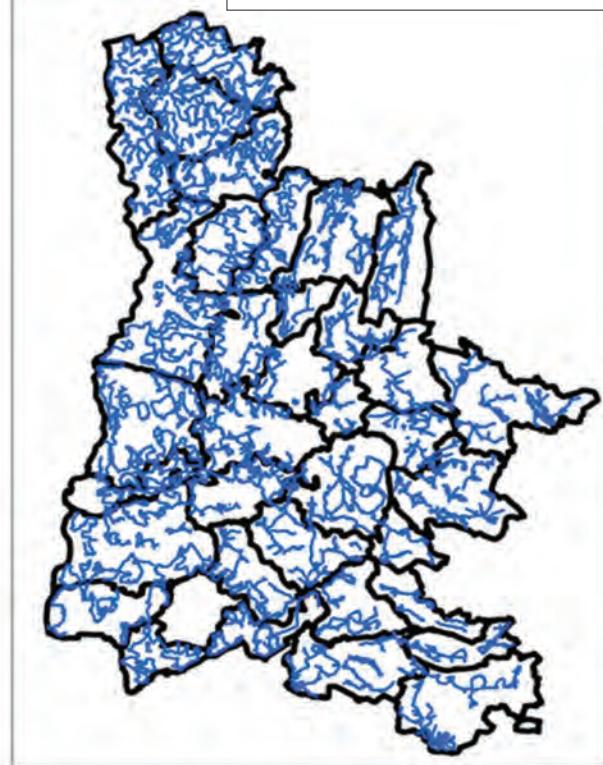
Légende des acronymes : IKA = Indice Kilométrique d'Abondance - IKAP = Pédestre - IKAV = Voiture - IKAN = Nocturne

MC= Masse Corporelle (poids) - P= Plein - V= Vidé

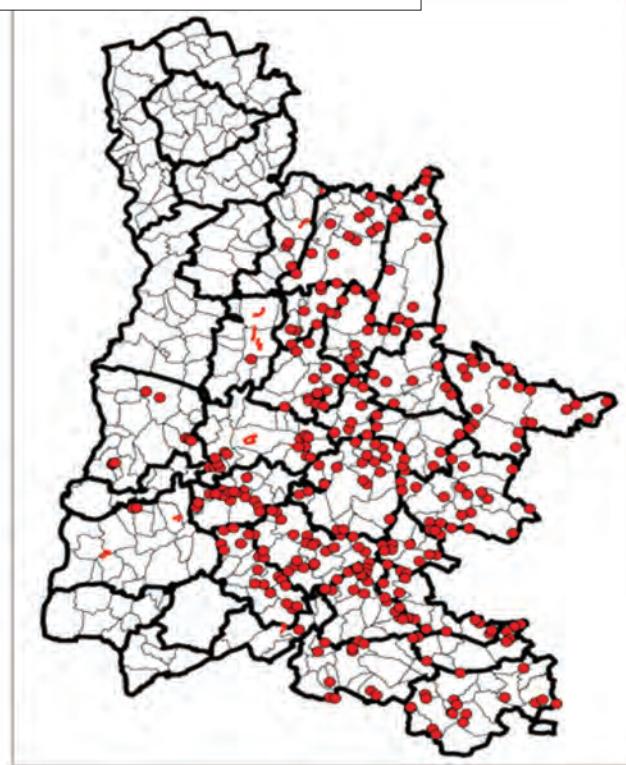
IPA = Indice Ponctuel d'Abondance - IPS = Index Population Size (circuit)

LPA = Longueur Patte Arrière

### Exemples d'investissement des chasseurs drômois



Indice nocturne (chevreuil-cerf)  
167 circuits répétés 4 fois  
4341 km parcourus par 2672 chasseurs



IPA/IPS Chamois  
319 IPA 4 sorties par chasseur  
14 IPS 1332 chasseurs mobilisés

# Suivi de La grande Faune

## Etat de conservation du bouquetin des Alpes (*Capra ibex*)

Les suivis de la faune sauvage et l'identification des facteurs associés aux épidémies font partie des principaux prérequis à la gestion adaptive de la faune sauvage. Parmi les espèces fréquemment concernées par ces sujets figure le bouquetin des Alpes (*Capra ibex*) et l'épidémie de brucellose dans le Bargy en est un exemple.

Le bouquetin alpin a fait l'objet de nombreux programmes de réintroduction et de repeuplement dans les pays partageant le massif des Alpes, dont la France.

Toutefois, diverses colonies de bouquetins ont été démographiquement affectées par des épidémies durant cette même période, surtout dans le pays source de cette dynamique de restauration de l'abondance et de la distribution de l'espèce, l'Italie.

### Informations manquantes

Plusieurs rapports nationaux ont documenté par le passé des estimations de populations de bouquetin des Alpes, par exemple en Italie, France, ou même sur l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce, mais aucune actualisation récente de ces estimations n'était disponible.

De plus, les liens potentiels entre les caractéristiques démographiques des populations (densité, abondance, etc.) et les risques d'épidémie ont été beaucoup étudié en écologie sur le plan théorique, mais rares étaient les études sur le sujet basées sur des informations de terrain, en particulier sur le bouquetin des Alpes.

### Lancement de l'étude

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute Savoie (F.D.C.-74) s'intéresse, depuis ses origines, à la dynamique des ongulés de montagne, bouquetin des Alpes inclus.

Dans la continuité de ces travaux et sous l'initiative du Président André Mugnier, un projet sur l'état de conservation du bouquetin des Alpes a été lancé au début de l'année 2014, en partenariat avec la Fédération Nationale des Chasseurs (F.N.C.) dans le cadre du Programme Scientifique National de la F.N.C., et avec la contribution du Conseil départemental de la Haute-Savoie. Pour cette étude, Cédric De Danieli avait été recruté en tant que chargé de mission "Bouquetin" à la F.D.C.-74.



*Le bouquetin (*Capra ibex*) : une espèce très visible, au point qu'on peut la qualifier d'emblématique du massif alpin, mais sur laquelle manquaient trop de données et de paramètres essentiels jusqu'à ce jour.*

xPhoto F.D.C. 74

### Objectif

Le projet a eu pour but d'examiner les données démographiques et épidémiologiques disponibles sur le bouquetin des Alpes, entre les années 1975 et 2013, pour caractériser la dynamique de l'espèce à large échelle. De plus, les biais méthodologiques des suivis et les facteurs qui pourraient être liés aux risques d'apparition et de persistance des épidémies de pathogènes ont également été analysés.

### Résultats

Les résultats ont révélé que l'abondance et la distribution du bouquetin des Alpes sont en augmentation à échelle nationale et internationale, conformément à ce qui correspondrait au statut "*Least Concern*" = Préoccupation mineure de l'U.I.C.N. (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) à échelle internationale, et à l'échelle des pays tels que l'Italie, la Suisse et la France.

# ibex) : UN point nécessaire après Le cas du Bargy

Plus précisément, les estimations d'abondance obtenues pour l'année 2013 s'élevaient à plus de 10.000 bouquetins alpins pour la France, dont près de 2.300 en Haute-Savoie, et à plus de 50.000 individus sur l'ensemble des Alpes.

Les analyses des méthodes de suivis soulignent également que les valeurs d'abondance obtenues à partir de comptages usuels sont des sous-estimations. Ceci indique que les bouquetins des Alpes seraient plus nombreux que ce qui est habituellement reporté par ces estimations.

Concernant les épidémies, les résultats ont révélé que l'apparition et la persistance d'épidémies associées à des diminutions des effectifs de bouquetins (comme par exemple de gale sarcoptique, de kératoconjonctivite ou de brucellose) sont liées à la densité et à l'abondance des bouquetins à échelle locale. Les épidémies persistantes tendraient à se produire dans des colonies à forte densité, de grande taille, et parfois dans des colonies denses de petite taille. La densité locale de bouquetins est donc apparue comme le principal facteur de risque, parmi les paramètres étudiés, en ce qui concerne la compatibilité des populations aux épidémies.

## Perspectives

Compte tenu de la dynamique croissante des effectifs et des liens observés entre les caractéristiques démographiques et les épidémies, les résultats suggèrent que les risques d'épidémie chez le bouquetin des Alpes pourraient être en train de croître, ou être déjà élevés dans certaines colonies. Certains massifs de Haute-Savoie, comme les Cornettes de Bises, ou encore la Tournette, seraient concernés par des densités élevées, au même titre que le Bargy l'était avant les interventions sanitaires.

## Valorisation des résultats

Les résultats préliminaires avaient été présentés par Cédric De Danieli lors des 32<sup>èmes</sup> Rencontres du Groupe d'Études sur l'Écopathologie de la Faune Sauvage de Montagne (GEEFSM) en juin 2014 à Olivone en Suisse.

Les résultats finaux de l'étude ont été rendus publics en 2015 dans un article scientifique publié par la revue internationale "Animal Biodiversity and Conservation".

L'article est en libre accès sur le site de la revue :



Photo Fotolia

### *Le bouquetin : voltigeur émérite des plus hautes altitudes !*

- Résumé : <http://abc.museucienciesjournals.cat/volum-38-1-2015/population-estimates-density-dependence-and-the-risk-of-disease-outbreaks-in-the-alpine-ibex-capra-ibex/?lang=en>
- Article complet : [http://abc.museucienciesjournals.cat/files/ABC\\_38-1\\_pp\\_101-119.pdf](http://abc.museucienciesjournals.cat/files/ABC_38-1_pp_101-119.pdf)

À présent, les détails de l'étude sont donc disponibles à tous pour leur intégration dans la gestion des risques d'épidémies et dans les futurs ajustements de la gestion des populations de bouquetin des Alpes.



Le Président André Mugnier.

Photo R.L.

## Bilan du projet

Ce projet mené conjointement par la FDC-74 et la F.N.C. illustre le potentiel du Programme Scientifique National de la F.N.C. et la valeur ajoutée des travaux réalisés en synergie entre les structures cynégétiques pour l'obtention d'informations encore manquantes et pourtant nécessaires à la gestion de la faune sauvage.

## Référence de l'article scientifique

De Danieli, C. & Sarasa, M. (2015) Population estimates, density-dependence and the risk of disease outbreaks in the Alpine ibex *Capra ibex*. Animal Biodiversity and Conservation, 38(1) : 101-119.

## Signatures

Éric Coudurier<sup>1</sup>, Philippe Arpin<sup>1</sup>, Cédric de Danieli<sup>1</sup>, Mathieu Sarasa<sup>2</sup>.

## Organismes de rattachement

<sup>1</sup> Fédération des Chasseurs de la Haute-Savoie

<sup>2</sup> Fédération Nationale des Chasseurs



Voici 13.000 ans, l'Homme s'intéressait déjà au bouquetin (Grotte de Niaux - 09).

# Gélinotte des bois

## UNE étude des chasseurs (Ain, Doubs et Jura)



Photo Wikimedia Commons

*La gélinotte des bois, sans doute le moins connu des tétraonidés vivant dans l'Hexagone.*

**E**n 2014, la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura a demandé l'attribution d'oiseaux à son plan de chasse "Gélinotte". Celui-ci n'avait pas d'attribution depuis plusieurs années. Face à la contestation, la D.D.T. du Jura a réuni l'ensemble des acteurs du massif (Doubs, Jura et Ain) pour se pencher sur la question de la Gélinotte en groupe de travail. L'ensemble du groupe a conclu à un manque de connaissances ne permettant pas encore de réattribuer des oiseaux au plan de chasse de la Fédération du Jura. Ce même groupe a missionné le Groupe Tétras Jura et la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs pour construire une stratégie d'actions.

Cette stratégie porte un triple objectif :

- améliorer les connaissances sur la Gélinotte des bois ;
- mettre en œuvre des actions permettant d'améliorer l'état de conservation de la Gélinotte des bois ;

- agir pour faire connaître cet oiseau si discret.

Cette stratégie d'action de massif est aujourd'hui stabilisée dans ses actions, puisqu'elles ont été validées par le groupe de travail du massif. Celles-ci porte aussi bien sur la connaissance (travaux sur la génétique, description des habitats, animation des réseaux d'observateurs, etc.), que sur la gestion (acquisitions foncières, formation des agents forestiers, restauration des prés-bois, etc.) ou sur la communication (peluche gélinotte, animation pédagogique, etc.).

Le G.T.J. et la F.D.C. 25 œuvrent maintenant à établir le budget nécessaire à sa réalisation. Ce budget sera validé courant 2016 par le groupe de travail. Dans un dernier temps, des financements extérieurs seront recherchés pour réaliser les actions.

Pour autant, le G.T.J. et la F.D.C. 25 n'ont pas attendu pour démarrer les premières actions. Depuis un an, des travaux de

recherche utilisent les images LIDAR pour déterminer les habitats favorables aux tétraonidés (démarche financée par le département de l'Ain et la région Bourgogne-Franche-Comté) et la génétique pour avoir une idée de l'état des populations (opération financée cette fois par la Fédération Nationale des Chasseurs et la région Bourgogne-Franche-Comté).

Les trois Fédérations du massif Jurassien ont confié à la Fédération du Doubs la coordination du dossier Gélinotte des bois et, plus largement, de la problématique "tétraonidés". ■

### Le LIDAR c'est quoi ?

Les images LIDAR sont obtenues grâce à un avion qui balaie le sol avec des lasers. On obtient une carte très précise de la micro-topographie. Cette méthode permet de voir "au travers" du couvert végétal pour identifier la moindre bosse au sol ou les différentes strates forestières. ■

# Vive montagnard!

**L**a fleur que je vous propose de découvrir, l'Érythrone dent de chien (*Erythronium dens canis*), voisine souvent avec l'anémone vernale que je vous présentais dans le numéro précédent. Elle fleurit comme elle en effet au printemps, peu de temps après le retrait de la neige des pelouses d'altitude, parfois aussi avec la jonquille ou le narcisse blanc.

On trouve l'Érythrone dent de chien de mars à juin au niveau de l'étage sub-alpin, mais tout de même jusqu'à plus de 2.000 mètres d'altitude parfois, souvent en assez grande quantité dans les pelouses au voisinage des lacs ou des tourbières. Elle serait également présente au niveau des collines, mais je l'ai surtout trouvée en altitude.

Cette plante (de la famille des liliacées),

présente de jolies fleurs rose vif, qui ont intéressé les botanistes et les jardiniers d'ornement, préfère les sols neutres à peu acides, mais relativement humides.

J'ai photographié les plus belles, selon moi, dans le massif du Néouvielle (65), autour des lacs d'Aumar et d'Aubert et des laquettes.

Elle est également représentée dans la plupart des massifs montagneux français : Alpes bien sûr, mais aussi Jura et Massif



Photo R. Lacaze

central, mais son abondance y est moindre que dans les Pyrénées, surtout occidentales, car elle apprécie l'influence atlantique.

**René Lacaze**

## La boutique de l'A.N.C.M.

- Un auto-collant : ..... 3 €
- Un insigne barrette métallique 40 mm de diamètre : ..... 10 €
- Un insigne bouton métallique 15 mm de diamètre : ..... 7 €
- Un insigne de tissu de 75 mm de diamètre : ..... 10 €
- Les deux insignes barrette et bouton groupés : ..... 15 €



S'adresser à la  
Secrétaire-adjointe : Michelle Vilmain-Vanel  
85, rue Alban Fournier  
88700 RAMBERVILLIERS

Chèque de règlement à libeller à l'ordre de l'A.N.C.M.

# Charte des Chasseurs de Montagne

L'Association Nationale des Chasseurs de Montagne (A.N.C.M.) a pour objet de promouvoir une éthique cynégétique spécifique à chaque espèce de la faune montagne classée ou susceptible d'être classée gibier :

Bouquetin - Chamois - Isard - Mouflon - Marmotte - Lièvre variable  
Grand Tétras - Tétras Lyre - Lagopède - Bartavelle - Gélinotte - Perdrix grise

À cette fin, elle entend regrouper toutes les personnes physiques ou morales en accord avec les principes définis ci-après :

- Défendre les chasses de montagne pratiquées dans le respect de l'animal et de la pérennité des espèces ;
- Acquérir et diffuser les connaissances en biologie et éthologie de la faune sauvage montagnarde ;
- Rechercher en permanence les méthodes de gestion cynégétique les plus pragmatiques et efficaces ;
- Promouvoir, au-delà des limites administratives, les regroupements territoriaux indispensables à une gestion cynégétique par unités géographiques de limites naturelles ;
- Participer au suivi de l'évolution quantitative et de l'état sanitaire des populations de chaque espèce sauvage ;
- Collaborer à la délimitation et la défense de zones de quiétude indispensables au bien-être et au développement de la faune ;
- Lutter contre les abus entraînés par le goût immoderé de la compétition et des trophées ;
- Lutter contre toutes les formes de braconnage ;
- Collaborer à la protection du milieu montagnard contre toutes les agressions ou exploitation abusive, préjudiciables aux habitats de la faune ;
- Faire toutes les propositions utiles, au regard des objectifs de l'Association, aux pouvoirs publics nationaux et aux instances européennes ;
- Participer à toute action associative qui a ou se donnera pour but de promouvoir une gestion compétente des gibiers par les chasseurs ;
- Etablir et entretenir des relations permanentes avec les organismes ou associations européennes ayant des objectifs similaires.

Tous les chasseurs de montagne, ainsi que les Sociétés et Associations de Chasseurs de montagne qui approuvent cette charte et s'engagent à en respecter l'esprit, sont invités à se joindre à L'Association Nationale des Chasseurs de Montagne

## DEMANDE D'ADHÉSION

À adresser au Secrétaire général de l'A.N.C.M.  
Alain LAPORTE - Fédération des Chasseurs de l'Ariège  
Le Couloumié - Labarre - 09000 FOIX

MEMBRE ACTIF

MEMBRE BIENFAITEUR

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

e-mail : ..... Téléphone : .....

Quels gibiers chassez-vous en montagne ? .....

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance de la Charte de l'A.N.C.M. et y adhérer : .....

Date : ..... Signature du demandeur :

Cotisation annuelle : Membre actif : 30 € - Membre bienfaiteur : 50 € et plus

